



Séance du 04/07/2016

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 299

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160509

Direction en charge : Bâtiments et gestion immobilière

Objet : Travaux de maintenance et de petite réhabilitation dans les bâtiments communaux 2017 - 2020 - Lots plâtrerie peinture, plomberie sanitaire, carrelage, étanchéité, courants faibles, revêtement de sols - Mode de dévolution - Approbation

Président : M. Gaël PERDRIAU, Maire

Date de convocation du conseil : 24/06/2016

Compte rendu affiché le : 05/07/2016

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 59

Présents :

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, M. Georges ZIEGLER, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Lionel SAUGUES, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra CUSTODIO, M. Michel BEAL, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, Mme Anne-Françoise VIALON, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, M. Eric BARGAIN, M. Robert KARULAK, M. Patrick NEYRET, M. Frédéric DURAND, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, M. Charles DALLARA, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, Mme Pascale MARRON (Présente de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Olivier LONGEON (Présent de la question 1 à la question 68 du projet de l'ordre du jour.), M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE, Mme Stéphanie MOREAU, Mme Nadia SEMACHE, M. Serge HORVATH, M. Gabriel DE PEYRECAVE (Absent de la question 1 à la question 29 du projet de l'ordre du jour.), Mme Raphaëlle JEANSON (Absente de la question 1 à la question 8 du projet de l'ordre du jour.), Mme Maryse BIANCHIN, M. Jacques PHROMMALA, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC

Absents-Excusés :

M. Paul CORRIERAS (pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY) M. Daniel JACQUEMET (pouvoir à M. Jean-Pierre BERGER) Mme Marie-Dominique FAURE (pouvoir à Mme Raymonde ALLIROT) Mme Catherine ZADRA (pouvoir à M. Samy KEFI-JEROME) M. Maurice VINCENT (pouvoir à M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE) M. Florent PIGEON (pouvoir à Mme Myriam ULMER)

Absents :

Politique : *Notre engagement, un service public de qualité*

Délibération n° : 299

Commission : Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 160509

Direction en charge : Bâtiments et gestion immobilière

Objet : Travaux de maintenance et de petite réhabilitation dans les bâtiments communaux 2017 - 2020 - Lots plâtrerie peinture, plomberie sanitaire, carrelage, étanchéité, courants faibles, revêtement de sols - Mode de dévolution - Approbation

□ **Rappel et Références :**

Les marchés de travaux de maintenance des bâtiments communaux pour les lots suivants sont arrivés à échéance :

Lots 21 à 26 : plâtrerie peinture - marchés n° 13-436 à 13-441,
Lots 31 à 36 : plomberie sanitaire - marchés n° 13-402 à 13-407,
Lots 41 à 43 : carrelage - marchés n° 13-408 à 13-140,
Lots 111 à 113 : étanchéité - marchés n° 13-411 à 13-413,
Lots 131 à 133 : courants faibles - marchés n° 13-414 à 13-416,
Lots 91 à 93 : revêtement de sols - marchés n° 13-417 à 13-419.

□ **Motivation et Opportunité :**

Afin de poursuivre les travaux de maintenance dans les bâtiments communaux, il est nécessaire de lancer une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25 I -1 et 67 à 68 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Cet appel d'offres a pour objet de désigner les entreprises qui seront chargées d'exécuter des travaux de maintenance et de petite réhabilitation, dans les bâtiments communaux situés sur le territoire de la commune de Saint-Etienne, des communes limitrophes et éventuellement dans d'autres localités des départements de la Loire et de la Haute-Loire, dès lors que ces bâtiments appartiennent à la ville de Saint-Etienne.

L'utilisation d'accords cadres à bons de commande permet d'avoir une réactivité maximale pour les interventions de maintenance et de petite réhabilitation, les opérations de plus grande envergure étant traitées soit par le biais du dispositif des accords cadres mis en place sur différents corps de métier, soit par l'intermédiaire de procédures spécifiques donnant lieu à mise en concurrence adaptée.

□ **Contenu :**

Conformément aux articles 78 II 3 et 80 du décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, les travaux feront l'objet d'un accord cadre à bons de commande sans minimum ni maximum.

Ils seront conclus pour une période initiale d'un an allant du 1er janvier 2017 (ou de la date de notification si elle est postérieure) au 31 décembre 2017. Ils pourront être reconduits expressément par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 3 ans, sans que ce délai ne puisse excéder le 31 décembre 2020.

L'estimation annuelle par corps de métier et pour l'ensemble des secteurs est :

Lots 21 à 26 : plâtrerie peinture 700 000 €TTC,
Lots 31 à 36 : plomberie sanitaire 500 000 €TTC,
Lots 41 à 43 : carrelage 100 000 €TTC,
Lots 111 à 113 : étanchéité 100 000 €TTC,
Lots 131 à 133 : courants faibles 200 000 €TTC,
Lots 91 à 93 : revêtement de sols 200 000 €TTC.

Dans le cadre de la démarche de développement durable mise en place par la ville de Saint-Etienne, les entreprises devront privilégier les matériaux en adéquation avec cette démarche et spécifier les modalités de gestion de leurs déchets de chantier dans le mémoire technique.

Dans l'hypothèse de consultation déclarée infructueuse par la commission d'appel d'offres, le marché correspondant pourra être relancé sous la forme d'un marché négocié conformément aux dispositions des

articles 25 I-6 et 30 I-2 du décret précité.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**
Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC : sans mini ni maxi
(estimation annuelle
1 800 000 €)

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
Investissement						
Fonctionnement	1 800 000€ estimé					
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est demandé à l'Assemblée Communale de bien vouloir :

- autoriser le lancement des accords cadres de travaux de maintenance et de petite réhabilitation dans les bâtiments communaux 2017 à 2020,
- autoriser le représentant du pouvoir adjudicateur, M. le Maire ou tout représentant ayant reçu délégation, à signer les marchés à intervenir dont un exemplaire restera joint au dossier, ainsi que tous les actes de gestion liés à ceux-ci, y compris la résiliation faisant suite à un arrêt d'activité ou à une liquidation judiciaire.

Décision : Proposition adoptée

Imputation budgétaire

Résultat du vote : 58 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

Exercices 2017 à 2020
chapitre 23 article 2313
investissement / chapitre
011 article 61522
fonctionnement

**Pour Extrait,
Pour le Maire,
l'Adjoint délégué**

Denis CHAMBE